



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2018
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

Lettre datée du 22 janvier 2018, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en votre qualité de président du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#), des informations sur l'application par la République du Bélarus des résolutions [2371 \(2017\)](#) et [2375 \(2017\)](#) du Conseil (voir annexe).

(Signé) Valentin Rybakov



**Annexe à la lettre datée du 22 janvier 2018 adressée
au Président du Comité par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Rapport du Bélarus sur l'application des résolutions 2371 (2017)
et 2375 (2017) du Conseil de sécurité**

Conformément au paragraphe 18 de la résolution 2371 (2017) et au paragraphe 19 de la résolution 2375 (2017) du Conseil de sécurité, la République du Bélarus a l'honneur de communiquer ce qui suit :

Les dispositions des résolutions 2371 (2017) et 2375 (2017) du Conseil de sécurité ont été diligemment portées à l'attention des autorités compétentes de la République du Bélarus qui, conformément à la législation nationale, les ont adoptées dans leurs activités.

Le Bélarus continue de s'acquitter résolument des obligations internationales qui lui incombent, notamment en mettant en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité.
